

Séance extraordinaire du 20 décembre 2022 (19 h 05)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 20 décembre 2022, à compter de 19 h 10 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Règlement n° 305 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
2. Règlement n° 306 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
3. Règlement n° 307 décrétant des travaux de réfection sur la rue de Versailles entre les avenues Denicourt et de l'Union pour une somme et un emprunt d'une somme maximale de 5 057 507 \$ pour en acquitter les coûts / Projet
4. Usine de traitement des eaux usées, usine de filtration d'eau potable et réseaux d'eau – Remplacement et support, réponse aux alarmes – Correction de la résolution n° 2022-12-466 / Octroi du mandat 2023
5. Dossier d'employé n° 0002-0217 / Fin d'emploi
6. Travaux de remplacement de ponceau dans le rang Casimir / Décompte progressif n° 5 et réception définitive des travaux
7. Période de questions
8. Fin de la séance

Résolution 2022-12-479**Règlement n° 305 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption**

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 305 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Séance extraordinaire du 20 décembre 2022 (19 h 05)

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 305 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 305 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2022-12-480

Règlement n° 306 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 306 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 306 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 306 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Le point 3 de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2022-12-481

Usine de traitement des eaux usées, usine de filtration d'eau potable et réseaux d'eau – Remplacement et support, réponse aux alarmes – Annule et remplace résolution n° 2022-12-466 / Octroi du mandat 2023

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance extraordinaire du 20 décembre 2022 (19 h 05)

Et résolu d'octroyer le mandat de remplacement et support pour les réponses aux alarmes au poste de suppression et de chloration en eau potable à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. de Longueuil, pour assurer la fourniture de services professionnels à une fréquence d'une semaine sur trois, selon le calendrier établi par le service des Travaux publics, pour le prix forfaitaire hebdomadaire de 1 030 \$ plus les taxes, pour la période débutant le 1^{er} janvier 2023 et renouvelable tel qu'il appert dans l'offre de services n° 20221134, rév.1, datée du 16 décembre 2022;

Et résolu de plus, que la présente résolution n° 2022-12-483 annule et remplace la résolution n° 2022-12-466.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-12-482

Dossier d'employé n° 0002-0217 / Fin d'emploi

Considérant le sommaire du service des Ressources humaines dans le dossier n° RH-0002-0217, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération;

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de confirmer la fin d'emploi de la personne concernée par le dossier d'employé n° 0002-0217 en date du 15 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2022-12-483

Travaux de remplacement de ponceau dans le rang Casimir / Décompte progressif n° 5 et réception définitive des travaux

Considérant la recommandation datée du 15 novembre 2022 de la firme d'ingénieurs, Tétra Tech QI inc., concernant le décompte progressif n° 5 et la réception définitive des travaux au contrat AO / V202101.01 – Travaux de remplacement de ponceau dans le rang Casimir;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 5 au contrat AO / V202101.01 – Travaux de remplacement de ponceau dans le rang Casimir, d'une somme de 21 443,39 \$ incluant les taxes auprès de l'adjudicataire Gestimaction inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

De prononcer la réception définitive de ces travaux tel que le certificat à cet effet.

Séance extraordinaire du 20 décembre 2022 (19 h 05)

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances des sous-traitants et des documents statutaires.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS PRÉVUS AU BUDGET DE 2022 ET DE 2023 POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2022-12-481, 2022-12-483.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe